

# HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD



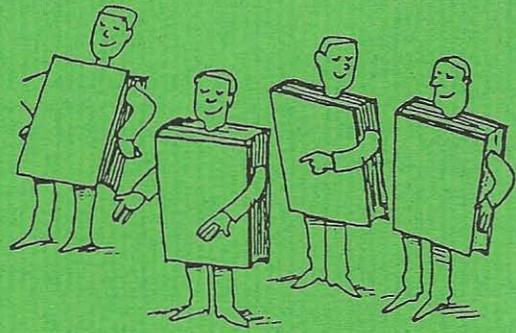
LA BANQUE NATIONALE SORT UN BILLET DE 200 FR. A L'EFFIGIE DE RAMUZ.

No 53

Novembre 1997

Genève

## Ce qu'ils ont dit



Robert Victorovitch se présenta à la bibliothèque un jour où Sonietchka remplaçait une bibliothécaire malade dans la salle de lecture. C'était un homme petit, grisonnant, à la maigreur acérée, et il n'aurait pas attiré l'attention de Sonia s'il ne s'était enquis du catalogue des ouvrages français. Il y avait bien en effet des livres en français, seulement voilà, le catalogue, jamais utilisé, avait été égaré depuis longtemps. En cette heure tardive, juste avant la fermeture, il n'y avait plus personne dans la salle de lecture, et Sonietchka avait conduit ce lecteur insolite au fond de son sous-sol, dans le coin reculé de la littérature européenne.

Il était resté un long moment tout étourdi, planté devant la bibliothèque, la tête inclinée sur le côté, avec l'expression affamée et émerveillée d'un enfant face à un plat de gâteaux... Debout derrière lui, Sonietchka, qui le dépassait d'une demi-tête, se sentait elle aussi défaillir, gagnée par son émotion.

Il se tourna vers elle, baisa inopinément ses longs doigts et lui dit d'une voix de basse chatoyante comme la lueur bleuâtre de ces lampes qui veillent sur notre enfance enrhumée :

"Quelle merveille ! Quel luxe ! Montaigne... Pascal..."

Et sans lâcher sa main, il ajouta avec un soupir :

"Et en plus, des éditions Elzévir..."

- Nous avons neuf Elzévir !" répondit fièrement Sonietchka, touchée - elle s'y connaissait fort bien en livres.

...."Pouvez-vous , je vous prie, me délivrer une carte de lecteur, ou je ne sais comment vous appelez cela... "

Sonia dégagea sa main oubliée entre les paumes sèches, et ils gravirent l'escalier dont le froid carnassier grignotait jusqu'à la légère tiédeur de tous les pieds qui l'effleuraient... Ce fut là, dans la salle minuscule de ce vieil hôtel particulier ayant appartenu à un négociant, qu'elle écrivit pour la première fois de sa main ce nom qui lui était parfaitement étranger et qui allait devenir le sien exactement deux semaines plus tard....

## LES « P'TITS PAPIERS » DU PRÉSIDENT... ET DU DÉLÉGUÉ

Il y a déjà une année... Mes derniers états d'âme ont paru dans le numéro 50 de votre revue préférée qui, depuis, a été suivi par le numéro « spécial 25 ans » préparé par votre Comité de rédaction, votre président et Donatella, notre dessinatrice pour l'occasion.

Il s'en est passé des choses, en une année ! Les affaires courantes, bien sûr, qui occupent le Comité et sont indispensables au bon fonctionnement de notre Association... tout en ne méritant pas que je m'y attarde ici ! Les affaires « z'extra - ordinaires » ensuite, dont ces « p'tits papiers » vont brièvement se faire l'écho, à commencer par les **manifestations ayant marqué notre quart de siècle** :

- organisation du repas du 25e au restaurant Le Vieux-Bois le 5 juin : soixante membres y ont pris part dans la bonne humeur et se sont montrés fort satisfaits de leur soirée
- élaboration du numéro spécial de « Hors-Texte », que vous semblez avoir beaucoup apprécié
- envoi de ce numéro spécial accompagné d'une lettre aux autorités de la Ville et du Canton, aux responsables des associations professionnelles-soeurs de Suisse ainsi qu'à quelques autres personnalités. Pour la petite histoire, seuls la présidente du Grand-Conseil, le président de l'AAS, le directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et une déléguée neuchâteloise à la BBS m'ont remercié... J'essaie de me persuader que les autres exemplaires n'ont pas contribué à faire de notre pays le champion du recyclage de papier...
- dans le cadre de « La Fureur de lire », organisation le 7 octobre d'une conférence de M. André-Pierre SYREN (directeur de la Bibliothèque municipale de Dijon, qui reçoit en dépôt légal des ouvrages gastronomiques)
- invitation à participer à un apéritif le 22 octobre, pour fêter la parution du numéro spécial de « Hors-Texte » : vous avez été nombreux (plus de soixante !) à vous rendre à la Bibliothèque de la Cité
- envoi d'un communiqué de presse à l'Agence télégraphique suisse, Radio-Lac, Radio-Cité, Le Courrier, La Tribune de Genève, Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne et Le Nouveau Quotidien
- dons de Fr. 500.- chacun à l'E.S.I.D. pour l'organisation de ses Journées d'étude des 27 et 28 novembre prochains et à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève pour l'édition de la thèse que M. Jean-François PITTELOUD a consacrée à l'histoire des cabinets de lecture à Genève

- organisation d'un voyage d'étude à Paris (15-18 janvier prochains), pour y découvrir la Nouvelle Bibliothèque de France (vous avez été nombreux à vous inscrire).

Hormis ces manifestations du 25e, votre Comité s'est également penché sur le **Règlement d'apprentissage d'Assistant(e) en information documentaire**, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1998. L'AGBD a en effet été officiellement consultée à ce sujet, lors de la procédure de consultation.

Votre Comité a également discuté du projet de **Code de déontologie** des bibliothécaires suisses et a organisé une procédure de consultation auprès de tous les membres. Des commentaires intéressants ont été transmis au Comité-directeur et au Groupe de travail ad-hoc de la BBS. Décision a en outre été prise de soumettre le Code de déontologie à l'approbation de la prochaine Assemblée générale de notre Association, nonobstant le fait qu'il le sera également lors de l'Assemblée générale de la BBS.

Concernant le **fichier de notre Association**, celui-ci est désormais réorganisé et pris en charge par Boris BEER, lequel présentera sa candidature au Comité lors de notre **Assemblée générale, fixée au lundi 16 mars 1998**. Catherine HOMBERGER est également prête à entrer au Comité ; nous sommes encore à la recherche d'une ou deux personnes disposées à s'investir dans un travail d'équipe très stimulant.

Suite à quatre **demandes d'admission émanant d'étudiants de l'E.S.I.D. et de la BBS**, votre Comité n'envisage pas de proposer une modification de nos statuts. Toutefois, afin d'aligner l'AGBD sur les pratiques de la BBS et d'associations régionales-soeurs, les étudiants qui en font la demande pourront recevoir, gratuitement, toutes les informations et invitations destinées aux membres de l'AGBD, à l'exception de celles qui concernent l'Assemblée générale. A l'issue de leurs études, ils devront bien sûr devenir membres à part entière pour continuer à bénéficier de nos prestations.

Enfin, rien à dire de spécial au sujet de l'**Assemblée des délégués de la BBS**. Ses membres n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire à une telle activité et, en particulier, le fonctionnement des Commissions chargées de préparer les dossiers doit encore être amélioré.

Je vous souhaite un Noël paisible, un réveillon du jour de l'An pétillant et une Nouvelle Année remplie de multiples joies, grandes ou petites !

Michel GORIN

## LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET LEUR INFORMATISATION

### Les raisons d'un changement

Après avoir contribué à la création d'un réseau régional de bibliothèques basé sur un catalogue commun en signant en 1981 un accord avec la Bibliothèque cantonale de Lausanne concernant son système SIBIL, l'Université de Genève a aussi participé quelques années plus tard de manière influente à la décision de changement de système informatique et au maintien du réseau qui s'était entre temps étendu à la Suisse romande et au Tessin (RERO) et beaucoup agrandi (un million de notices en 1988).

Au début des années 90, les universités romandes ont considéré que les charges financières induites par l'exploitation de l'informatique nécessaire aux bibliothèques augmentaient régulièrement et qu'elles devenaient trop lourdes. Il est apparu qu'au moment où les universités venaient d'installer des réseaux Ethernet dans leurs bâtiments, les bibliothèques pouvaient abandonner leurs lignes dédiées et utiliser cette nouvelle structure. Par ailleurs, les bibliothécaires romands avaient également à apprendre à travailler, comme leurs collègues américains, sur des bases multiples. De plus, les équipements spécifiques ne pouvaient plus être fabriqués puis maintenus pour des raisons commerciales.

Malgré le fait que SIBIL se soit bien répandu dans les années 80, puisque cinq réseaux importants l'avaient adopté (RERO, Deutschschweizer Verbund Basel/Bern, Réseau luxembourgeois englobant toutes les bibliothèques du Grand-Duché, SIBIL-France basé à Montpellier, Sankt.-Galler Bibliotheksverbund avec le Liechtenstein), il est apparu que les seules forces d'une équipe de développement en Suisse étaient insuffisantes et qu'une réécriture du système était irréalisable. Contrairement aux années 70, l'informatisation des grandes bibliothèques était devenue très courante et des systèmes commerciaux avaient fait leur apparition et leur preuve dans le monde.

Pour leur gestion locale (prêt, acquisitions, bulletinage), plusieurs bibliothèques avaient déjà installé des logiciels commerciaux et implanté des « solutions composées » avec SIBIL, créant ainsi des architectures informatiques différentes et des charges d'exploitation assez lourdes. C'est la raison pour laquelle, les responsables de RERO recommandèrent aux partenaires d'utiliser le même système pour l'ensemble des activités d'une bibliothèque tant en ce qui concerne le catalogue collectif (base de données communes aux universités romandes) que la gestion des fonctions locales ; ainsi, la distribution et les mises à jour des données pouvaient être simplifiées et une certaine harmonisation atteinte (OPAC local, codes à barres, etc.)

La Bibliothèque nationale suisse ayant lancé un appel d'offres pour choisir son système informatique venait de sélectionner VTLS (Virginia Tech Library

System). De plus, la Confédération recommandait de réduire le nombre de systèmes informatiques dans les bibliothèques scientifiques suisses, position que les membres de RERO approuvaient.

### **Evolution du projet « RERO-Migration »**

Une délégation de la CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) dont faisait aussi partie un directeur de bibliothèque se rendit aux Etats-Unis pour visiter l'entreprise à Blacksburg en Virginie et pour voir des réalisations concrètes de VTLS dans une grande bibliothèque scientifique à Washington. VTLS répondant aux exigences des informaticiens et offrant tous les modules nécessaires aux bibliothécaires, une délégation de RERO se rendit en Finlande - qui a implanté VTLS dans toutes les bibliothèques scientifiques du pays - pour se renseigner auprès d'utilisateurs travaillant en réseau et à distance, comme c'est le cas de RERO. En outre, les exigences de pays européens en ce qui concerne les problèmes de multilinguisme - la Finlande travaillant en finlandais et en suédois, la Catalogne en espagnol et en catalan - ainsi que le fait que plusieurs bases de données de taille importante fonctionnaient sur VTLS ont permis de penser que ce fournisseur pourrait convenir. Enfin, VTLS se distingue par une étude avancée des problèmes posés par les caractères étrangers (arabes, hébreux, cyrilliques) et annonçait des produits dans le domaine du multimédia.

C'est ainsi qu'avant de migrer la base complète qui atteignait les deux millions de notices en 1995, pour avoir le temps d'étudier les problèmes de conversion et afin de tester le produit et l'entreprise, seules les fonctions locales d'un partenaire, la Bibliothèque cantonale du Valais, furent informatisées sur VTLS, le catalogage et le prêt interbibliothèques tournant toujours sur SIBIL (solution composée SIBIL-VTLS). Dès le printemps 1995, le prêt informatisé fonctionnait à Sion, et dès l'automne suivant aussi au Tessin. Peu de temps après, les Valaisans passaient au bulletinage des périodiques (contrôle de réception des fascicules et index), autre module de gestion locale.

Dans le courant de l'année 1996, la base centrale était transférée de SIBIL vers VTLS et les différents sites achetaient un serveur pour y installer leur base locale. Durant l'hiver 96-97, le catalogage sur VTLS a commencé, de manière échelonnée sur chaque site.

### **Les changements pour les bibliothécaires de RERO**

Il est clair qu'après avoir évolué pendant une quinzaine d'années avec le même système, dont les fonctionnalités complètement adaptées aux besoins des bibliothécaires lui convenaient bien, le personnel des bibliothèques se trouve confronté à un grand changement et devant de gros efforts de formation et d'adaptation à fournir. Ce changement est aussi lié pour la plupart d'entre

eux à la découverte et l'apprentissage du nouveau matériel - passage d'un terminal à un PC sous Windows. Le changement de logiciel et d'équipement occasionne aussi des modifications de procédures et de règles de travail qu'il faut mettre au point et assimiler. Enfin, la nécessité de l'abandon de SIBIL et du passage à un logiciel commercial et largement implanté n'étant pas clair pour tout le monde, des moments ou réactions de découragement se font sentir.

### **Les conséquences générales**

Les coordinations locales, à Genève le Service de coordination des bibliothèques (SEBIB), et les grandes bibliothèques cantonales ont dû faire face à de gros travaux d'analyses, de récolte de données, de choix et d'informations à donner dans des délais très courts et ayant souvent l'impression d'être seules devant de nombreux problèmes à résoudre et des solutions pratiques à trouver. L'équipe Migration étant fort restreinte, malheureusement seules des informations minimales purent être données aux partenaires durant l'évolution du projet.

Les travaux de migration et d'installation des différentes versions des logiciels sont bien avancés, mais engendrent encore régulièrement de nouvelles difficultés tant pour les bibliothécaires, que pour les coordinateurs locaux ou le personnel RERO. La charge de travail trop importante pour une petite équipe, les délais que VTLS n'a pas toujours su respecter ainsi que la complexité du projet tant au niveau du contenu que du nombre important de personnes impliquées compliquent la planification du projet. Enfin, plusieurs fonctionnalités développées sur SIBIL ne sont pas encore transférées, ce qui occasionne des procédures de travail plus longues ou plus compliquées et la mise en place de solutions provisoires pour quelques mois. Ceci est très lourd tant pour la formation que pour le travail de tous les jours. Le passage d'un format bibliographique suisse-romand d'inspiration française à un format américain (US-MARC) nous oblige à revoir nos règles de catalogage et d'indexation matières. Enfin, l'édition de produits tant courants (listes de nouvelles acquisitions, topos d'inventaire) que spécifiques (bibliographies, index) vient d'être mise au point.

### **Les conséquences pour l'Université de Genève**

Pour les bibliothèques de l'Université, l'arrivée de VTLS qui offre tous les modules de gestion dont nous avons besoin, est une nécessité et une réponse attendue depuis plusieurs années face à des demandes et besoins d'informatisation toujours plus nombreux. En effet, après avoir fait quelques essais avec des solutions en micro-informatique pour le bulletinage (Microlinx dans certaines bibliothèques), pour les acquisitions et pour le prêt, la Commission des bibliothèques avait fait un rapport demandant un système

intégré réunissant toutes les fonctionnalités de gestion et pouvant englober toutes les bibliothèques, afin de développer la coopération dans toutes les tâches : coordination des achats, règlement de prêt commun, etc. Avec cette décision, sept ans après, nous arriverons à répondre à ces besoins qui sont devenus plus cruciaux ! Entre temps, les bibliothèques ont vu leurs utilisateurs, leurs services et leur taille évoluer tant en nombre qu'en exigences.

La plupart des bibliothèques universitaires ont été informatisées entre les années 1982 et 1988 et le matériel datait de cette époque. Il est donc clair qu'il fallait totalement renouveler le parc informatique des bibliothèques et ceci, même sans changement de système. Il a donc été possible de faire coïncider les deux choses. La seule exception concerne le bâtiment d'Uni-Mail, pour lequel un ancien câblage n'était pas envisageable. Afin de pouvoir travailler sur Ethernet, une solution avait été trouvée pour le travail sur SIBIL avec une adaptation de postes MacIntosh, tandis que pour les postes d'interrogation OPAC dans les salles de lecture, une récupération d'anciens PC Olivetti avait pu être réalisée permettant ainsi de renoncer à de nombreux achats.

### **Les nouvelles tâches pour l'Université**

L'architecture de RERO - qui a maintenu son catalogue central mais a créé des bases locales dans chaque région pour y gérer les collections physiques et les services aux lecteurs - a nécessité l'installation d'un serveur pour Genève, machine acquise en commun entre l'Université et la Ville. La généralisation de l'informatisation des fonctions locales dans toutes les bibliothèques a commencé et tant le SEBIB (analyse, paramétrisation, formation), que les Services informatiques (machine), l'Informatique administrative (fichier des étudiants et du personnel) que les bibliothèques (mise en place, formation) sont et seront encore très sollicités. L'adaptation de nos besoins à VTLS et la paramétrisation sont très lourdes actuellement. L'architecture client-serveur modifie la gestion des produits et la mise en place des impressions, des transferts de fichier, etc. et sera un gain de confort pour les utilisateurs (impressions des rappels, des bons de commande aux libraires dans la bibliothèque).

La migration et l'achat des logiciels ont été réalisés dans le cadre du budget RERO, les partenaires ayant à leur charge le câblage Ethernet, l'achat des PC, des imprimantes et des fournitures pour le prêt. De nouveaux postes d'interrogation OPAC (Online public access catalog) ont été installés dans toutes les salles de lecture.

Ce changement de système a nécessité une réécriture de la Convention RERO et par conséquent une adaptation des conventions du coordinateur local (Université de Genève) avec les partenaires genevois.

## Les difficultés

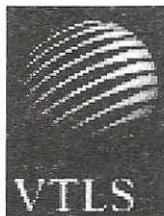
La migration de SIBIL vers VTLS est un grand chantier, car il faut mettre au point les infrastructures informatiques dans chaque région, préparer l'extraction des données et choisir comment les convertir sur le nouveau système, le but étant de ne perdre aucune information, de ne pas interrompre le travail des 600 bibliothécaires de RERO, et enfin d'extraire les données de chaque site pour constituer la base locale. Sur ce, il faut installer les logiciels spécifiques tant au niveau central qu'au niveau local et mettre au point tous les outils et produits dont ont besoin les bibliothèques dans la gestion courante. Une migration de cette envergure se déroule sur une période relativement longue et ne peut pas être mise au point dans tous ses détails en peu de temps. La difficulté pour le SEBIB est de se trouver entre la gestion du projet et les utilisateurs du système, de devoir assimiler très rapidement des nouveautés afin de les transmettre immédiatement, et de gérer l'implantation locale en devant constamment modifier ses plans en fonction de l'évolution du calendrier, des contraintes techniques et de la disponibilité des bibliothèques.

## Aujourd'hui et demain

L'implantation du prêt VTLS dans les cinq bibliothèques utilisant déjà le prêt SIBIL à Genève a démarré en septembre et l'introduction de ce module dans plusieurs bibliothèques qui gèrent encore manuellement ce secteur est prévue dans le courant de l'année. L'introduction du module de bulletinage est en préparation dans une bibliothèque-test.

Et dans une année, l'implantation du successeur de VTLS appelé VIRTUA et contenant beaucoup de nouveautés figure au programme ! L'informatique est en continuelle évolution !

SEBIB/Gabrielle von Roten



## L'art de la communication est-il un art qui se communique ?

Lors de la mise en place du nouveau plan d'étude en 1990 à l'École supérieure d'information documentaire (E.S.I.D.), l'ensemble des enseignements ont été regroupés par grands domaines. Il en existe actuellement 13 dont la gestion est assurée d'une part, par les responsables de formation (aspect pédagogique) et, d'autre part, par les secrétaires (aspect plus administratif). Chaque domaine porte un titre : «Bibliologie», «Diffusion de l'information», «Informatique», « Analyse documentaire » ... qui traduit, dans la mesure du possible, le contenu des divers enseignements regroupés dans ce domaine. Par exemple le domaine intitulé « Bibliologie » regroupe, entre autres, des enseignements sur l'histoire et l'organisation des archives, sur l'auteur et son manuscrit, sur l'édition scientifique et l'imprimerie, etc.

En 1990, l'un des domaines s'intitulait « Communication ». Les objectifs principaux étaient formulés comme suit : « En accord avec la définition du spécialiste de l'information documentaire (...), le programme met l'accent sur la fonction de médiateur que remplit le BDA dans un service d'information documentaire. (...Le BDA doit) s'affirmer en tant que *communicateur* dans le cadre professionnel uniquement (en suivant) un certain nombre de cours relevant du domaine de la communication interpersonnelle (...). En conséquence, outre de nombreuses heures de cours théoriques et pratiques de communication et de psychologie, les étudiants sont amenés à suivre un séminaire (...) dont l'objectif est de leur faire prendre conscience des enjeux dans une situation courante de communication. »<sup>1</sup>

Cependant, malgré ces objectifs clairement définis, ce domaine n'a pas trouvé immédiatement sa place et ceci probablement pour deux raisons. La première est que la « création » est toujours difficile. En effet, à l'époque, peu de programmes de formation en bibliothéconomie, documentation ou archivistique proposaient des enseignements autour de la communication. Il était donc très difficile pour la mise en place de ce nouveau cours, de s'inspirer de cours déjà existants.

La deuxième raison est que la communication traite des relations entre les individus. Si la théorie permet, dans ce domaine, de situer les éléments de réflexion, on ne peut se contenter de ce niveau là. Chacun d'entre nous sait qu'aucune prise de conscience ne peut se produire si l'on ne s'implique pas à un niveau « autre que théorique ». C'est bien ce niveau là qui permet le changement mais qui peut également, parfois, provoquer des remous difficiles à gérer...

<sup>1</sup> - Yolande Estermann et Michel Gorin, « De l'école de bibliothécaires à l'école supérieure d'information documentaire » in ARBIDO-R-5 (1990) 3

Ce domaine a été rebaptisé en 1996 « Lecture et communication » car il contient en fait deux sous-domaines, l'un portant sur... la lecture, l'autre sur l'accueil et la gestion des relations humaines.

En premier lieu, la « Lecture ».

Ce cours comprend 2 modules enseignés durant la 1<sup>ère</sup> année. Le premier module s'intitule « psychologie de la lecture » et le deuxième « Environnement et pratiques de lecture en bibliothèques ».

En « psychologie de la lecture » (environ 35 heures), c'est le développement psychologique et le comportement sociologique des lecteurs qui sont abordés afin de mieux comprendre les enjeux, au niveau individuel, de la lecture. Pourquoi lit-on et pour quelles raisons. Les questions qui sous-tendent l'ensemble de ce cours pourrait être celles-ci : « Pourquoi lit-on (ou ne lit-on pas) ? Quelles en sont les raisons ? Les genres et les thématiques répondent-ils aux diverses questions que l'on se pose tout au long de notre vie ? ». Par exemple, nous étudions les spécificités des « livres-jeux » en s'appuyant sur les caractéristiques des stades définis par Piaget.

Le 2<sup>ème</sup> module, sur les pratiques de lecture (environ 10 heures), se passe à la bibliothèque de la Cité et traite des sujets tel que l'illettrisme, les handicapés, les problèmes spécifiques des personnes âgées...

Le deuxième volet du domaine s'intitule : « Communication ».

Ce terme là est beaucoup plus difficile à cerner.... En effet, si l'on peut encore relativement facilement définir le mot « lecture » en fonction de ses champs d'application, la « communication » a des airs de mot-valise voire de mot-conteneur ! Cet enseignement se déroule sur 3 ans. L'objectif principal est de mieux cerner la multiplicité des enjeux, conscients ou inconscients, présents dans toute relation avec autrui, et ceci, **dans** le cadre professionnel.

Le cours « communication » va donc prendre des formes variées selon les années. Il se fait accueillant en 1<sup>ère</sup> année (communiquer avec le public : l'accueil), négociateur en 2<sup>ème</sup> année (le travail en équipe, la gestion des conflits, l'expression orale et écrite) et pragmatique (en projet pour l'année 1997-98) en 3<sup>ème</sup> année sur la recherche d'emploi et l'entretien d'embauche.

Il n'existe donc pas à proprement parler un cours de « communication » mais 3 axes de situation de communication professionnelle qui sont développés et travaillés au cours des 3 années.

Le travail sur l'accueil au public en 1<sup>ère</sup> année permet d'étudier la stratégie d'accueil en bibliothèque. A partir de la diversité des comportements et des attentes des usagers, nous analysons quels types de réponses peut apporter une bibliothèque dans le cadre de l'accueil : la mise en espace du fonds, la signalétique, les points spécifiques d'accueil, les horaires, l'accueil verbal (par

ex : l'entretien de référence) et non verbal (par ex : les préjugés et les projections réciproques en entretien)<sup>2</sup>.

En 2ème année, l'accent est mis sur le travail en équipe (comprendre les éléments qui facilitent ou perturbent le travail en équipe, gérer un groupe), l'expression écrite et verbale (réalisation de textes libres et mise en scène) et la gestion des conflits (cerner les enjeux d'une situation conflictuelle interindividuelle, se situer soi par rapport à l'autre et situer l'autre, faire évoluer la situation). Par exemple, une des approches du travail en équipe sera de définir son profil personnel à l'aide de grilles de référence établies à partir des aspects fondamentaux du travail : la façon d'établir des relations, de recueillir et de gérer l'information, de prendre des décisions et d'organiser le travail. Le profil permet de mieux se situer dans l'équipe et de cerner plus précisément ses aptitudes et ses compétences.

Enfin, en 3ème année, le projet qui va se mettre progressivement en place l'année prochaine abordera les stratégies de recherche d'emploi et travaillera sur les difficultés de l'entretien d'embauche à l'aide de mises en situation (jeux de rôles). En fait, ce dernier cours n'appartenait pas, jusqu'à présent, à un domaine précis. Il était donné pendant la semaine dite « de bilan des étudiants » ( précédant le départ des étudiants pour réaliser leur travail de diplôme pendant 3 mois en institution). Après évaluation, l'ensemble des formateurs a pensé que cet enseignement pourrait trouver sa place et sa cohérence dans le domaine « Lecture et Communication ».

« On définit souvent la communication comme une transmission d'informations. Mais cette vision est beaucoup trop étroite, nous communiquons aussi pour nouer des relations, pour partager des sentiments et des émotions, pour agir sur autrui, pour conforter notre identité ou celles des autres »<sup>3</sup>. Dans nos SID, plus que dans n'importe quel autre milieu professionnel, ces divers aspects de la communication se côtoient en permanence.

Aujourd'hui, plus que jamais, nos compétences doivent être multiples : sélectionner et acquérir l'information avec pertinence, la traiter et la transmettre avec rigueur et organisation, mais également gérer harmonieusement les relations avec le public et travailler efficacement en équipe... Ce sont ces derniers aspects de notre profession que le cours « Communication » tente d'aborder avec les étudiants. Et ceci, avec toute la délicatesse inhérente au sujet ....

Véronique Hadengue  
Responsable de formation à l'E.S.I.D.

<sup>2</sup> - Un excellent ouvrage à signaler sur le sujet : Guy Barrier, *La communication non verbale*, ESF ed., 1996

<sup>3</sup> - Phrase d'introduction de l'article de E. Marc, « Le face à face et ses enjeux » in Sciences Humaines hors série n°16, Mars/Avril 97, p.30

## L'ISSN, le réseau international d'identification et d'enregistrement des publications en série

Pour décoder le code, commençons à le définir: l'ISSN, acronyme de *International Standard Serial Number*, est un code normalisé (ISO 3297) de 8 chiffres dont le dernier est un caractère de contrôle qui peut être la lettre X. L'ISSN permet d'identifier le titre d'une "publication en série"; celui-ci est enregistré sous une forme normalisée appelée "titre clé". Un changement d'éditeur, de périodicité, de pays d'édition n'entraîne pas de changement d'ISSN. Mais lorsque le titre de la publication change, un nouvel ISSN doit lui être attribué. Le numéro ISSN est aux publications en série ce que l'ISBN (*International Standard Book Number*) est aux monographies.

Un peu d'histoire... La Suisse adhère aux statuts du réseau ISSN, anciennement ISDS (*International Serials Data System = Système international de données sur les publications en série*) en août 1978, en annonçant la création d'un centre national pour l'ISDS. Ce n'est qu'en avril 1994 que la Bibliothèque nationale suisse (BN) signe l'accord par lequel elle prend la responsabilité de créer un centre national ISSN au sein de l'institution. Le "Centre suisse ISSN" est rendu opérationnel au premier janvier 1995. Il bénéficie des infrastructures de la BN: plus particulièrement, le personnel est mis à disposition par la BN, les notices ISSN sont cataloguées dans *Helveticat (en format US-MARC)*, puis sont extraites quatre fois par an par programme pour être intégrées dans le Registre de l'ISSN (en format ISSN MARC). Le Registre, le répertoire international de tous les ISSN, contient à ce jour plus de 760'000 titres et est édité entre autres sous forme de disque optique compact (*ISSN Compact*). Ce disque contient en outre la *Liste d'abréviations de mots de titre de publications en série*, basée sur ISO 4, qui permet d'établir le titre clé abrégé, instrument privilégié pour une citation précise des articles de périodiques. Le Réseau ISSN est constitué de 62 centres nationaux, dont le travail d'enregistrement et d'identification des publications en série est coordonné par le Centre international de l'ISSN situé à Paris. Il a été créé en 1976 à l'instigation de l'UNESCO.

Nous attribuons des ISSN sur demande des éditeurs suisses et rétrospectivement pour les titres précédents la publication concernée, ce qui

donne parfois une famille de titres tentaculaire. La procédure de demande d'ISSN est très simple : il suffit de remplir un formulaire et de joindre un exemplaire de la publication ou une copie de la page de titre, de couverture ou de l'impressum et de nous l'envoyer<sup>1</sup>. Après identification de la publication et établissement du titre clé et du titre clé abrégé, le numéro ISSN attribué à la publication est transmis par courrier dans un délai de 10 jours maximum. Cette procédure peut être encore allégée en cas de demande urgente, pour les publications à paraître par exemple<sup>2</sup>. Pas de discrimination, toute demande est prise en compte, pour autant que le titre soit une publication en série. Contrairement à l'ISBN, l'attribution de l'ISSN est gratuite ainsi que son utilisation. Un des nombreux avantages de l'ISSN est qu'il se traduit aisément en code-barres, notamment en EAN 13<sup>3</sup>. Cette traduction facilite l'automatisation de sa lecture et la gestion informatisée de la circulation des publications en série. Malheureusement, cet avantage est peu mis à profit en Suisse. En effet, le principal diffuseur<sup>4</sup> de périodiques en Suisse, Kiosk AG, a développé son propre système de scannage de la page de titre. Comme celle-ci n'est pas toujours strictement identique à la précédente ou qu'elle est manquante ou défectueuse, le 50% du volume des fascicules doit toujours être contrôlé manuellement...

Le Centre suisse collabore avec la rédaction du Catalogue collectif suisse des publications en série (RP) et avec les autres Centres nationaux. Il a encore pour tâche d'encourager l'utilisation de l'ISSN auprès des bibliothèques, éditeurs et des services de documentation, car en tant que code numérique d'identification, l'ISSN est un identifiant de base idéal pour la gestion des collections et des catalogues collectifs. Le Catalogue collectif français des publications en série est basé sur l'ISSN et le Catalogue collectif italien, en cours d'élaboration le sera lui aussi.

Ainsi, en tant que professionnel de l'information, l'ISSN est votre outil de travail quotidien: comme numéro de gestion de vos collections, comme identifiant pour le prêt interbibliothèque, comme source d'information pour compléter vos bases de données à partir des notices du Registre ISSN.

<sup>1</sup> Par courrier, par télécopie et par document électronique, Adresse: <http://www.snl.ch/fre/issnch.htm> (en français) - <http://www.snl.ch/ger/issn.htm> (en allemand)

<sup>2</sup> Les annonces de parution (env. 65 par an) facilitent le travail de repérage et d'acquisition du Service des périodique de la BN.

<sup>3</sup> Informations auprès de: EAN (Schweiz, Suisse, Svizzera), Dornacherstrasse 230, 4053 BASEL, Tél. 061 338-70-00, Télécopie 061 338-70-99

<sup>4</sup> En moyenne 640'000 fascicules de périodiques par jour

De même, votre bibliothèque est un partenaire privilégié du Centre suisse ISSN et du Réseau ISSN : en demandant des ISSN pour les publications en série encore dépourvues d'ISSN, en annonçant les mutations ou les irrégularités au Centre suisse ISSN qui les transmettra, le cas échéant aux Centres nationaux concernés.

Comment procéder? Une adresse et une équipe à votre service:

Centre suisse ISSN

Hallwylstrasse 15

3003 Berne

Tél. : 031 322 89 23

Fax : 031 322 84 63

e-mail : [issnch@slb.admin.ch](mailto:issnch@slb.admin.ch)

Marie-Christine Doffey

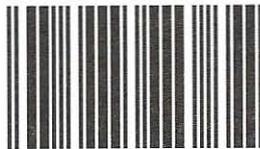
Marie-Christine Brodard

Christiane Schmidt

Septembre 1997

Marie-Christine Brodard

*PS du Comité de rédaction de Hors-texte : notre périodique possède aussi un ISSN, à lire aussi au dos du fascicule*



## **Association Internationale des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation Musicaux (AIBM)**

### **Congrès annuel international - Genève, 1997**

Après Helsinki (1993), Ottawa (1994), Helsingoer (1995) et Perugia (1996), l'Association Internationale des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation Musicaux (AIBM) a tenu son congrès annuel à Genève en 1997, du 31 août au 5 septembre dernier. L'AIBM, en anglais IAML, compte à ce jour environ 2050 membres de 55 pays. Cette année plus de 200 participants venant de 33 pays étaient présents à Genève.

L'association est subdivisée en cinq branches professionnelles, qui sont respectivement les archives et centres de documentation musicaux, les bibliothèques de stations de radiodiffusion et d'orchestres, les bibliothèques de recherche, les bibliothèques d'institutions d'enseignement musical et enfin les bibliothèques publiques. Il faut y ajouter des commissions spécialisées et des groupes de travail qui ont pour objet les travaux bibliographiques, le catalogage, les périodiques musicaux, les équipements et supports audiovisuels et d'autres sujets ponctuels.

Cette année le congrès était organisé par l'Association Suisse des Collections Musicales (ASCM) qui réunit les membres suisses de l'AIBM. Xavier Bouvier, responsable de la Bibliothèque du Conservatoire de Musique de Genève, et Kurt Deggeller, président de l'ASCM, ont dirigé le comité d'organisation, aidé par les collaborateurs d'autres institutions telles que les Discothèques Municipales de Genève, la Bibliothèque Musicale de la Ville de Genève, la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève et les Editions Minkoff.

Un immense travail de préparation de plus d'une année a précédé cette semaine d'intenses échanges professionnels, culturels et amicaux. Le résultat a été apprécié des participants, si l'on en croit les échos élogieux glanés ici et là. Il faut dire que le programme socioculturel, concocté par le Comité d'organisation, proposait un riche éventail d'activités en tous genres: concerts, expositions, apéritifs, et excursions diverses, le tout couronné par un dîner d'adieu dans le très distingué cadre de l'Hôtel des Bergues.

Quant au contenu scientifique des conférences, il m'est difficile de vous le retracer de manière exhaustive, n'ayant pu assister à l'ensemble des séances, soit près de 40 durant la semaine. Relevons un grand nombre de conférences sur des sujets touchant Genève ou la Suisse: le prêt de disques à Genève, problèmes rencontrés par la bibliothèque du Conservatoire, mesures d'urgence pour les documents de la Radio Suisse Romande, bibliographie des psautiers publiés en vers français, développement du module musical « virtua » de VTLS et problèmes de catalogage en Suisse, nouvelles filières de formation, etc...

Les autres thèmes abordés sont très divers, allant des problèmes de conservation aux recherches de partitions sur le web, en passant par la question du copyright des œuvres musicales ou du développement d'archives musicales féminines.

Les trois langues officielles de l'association sont l'anglais, l'allemand et le français, mais cela reste assez théorique! Les conférences, données dans différentes langues, bénéficiaient d'une traduction simultanée en anglais. Cela a facilité la tâche des intervenants de langue française notamment, évitant des salles désertées par un public à tendance plutôt anglophone.

On ne peut parler de collections musicales sans citer l'important travail effectué par le RISM (Répertoire International des Sources Musicales), qui occupe une place de choix dans le congrès. Le RISM représente un effort international pour tenter d'identifier et de décrire les sources de la musique et des écrits sur la musique, depuis les temps les plus anciens jusque vers 1800. Chaque branche nationale du RISM a pour mission de collecter les informations auprès des bibliothèques de son pays. La rédaction centrale du RISM à Francfort coordonne les contributions des différents groupes de travail nationaux.

A noter que la branche suisse du RISM a connu de grosses difficultés, faute de moyens pour mener à bien ses travaux. Après un appel à l'aide lancé lors de la réunion annuelle nationale de notre association en 1996, Gabriella Hanke Knaus a pu nous relater les améliorations survenues entre-temps, notamment la mise sur pied d'une véritable structure de travail (*Arbeitsstelle Schweiz des RISM*) réunissant des partenaires de différentes associations concernées en Suisse. Le RISM-Suisse ne se limite pas aux sources jusqu'en 1800, mais répertorie aussi les manuscrits musicaux des 19e et 20e s.

Durant toute la semaine, des visites collectives ou individuelles ont permis aux participants de découvrir les richesses des collections musicales de Genève. On peut citer les Discothèques Municipales (disques compact et 33t), la Bibliothèque Musicale de la Ville de Genève (partitions) et la Bibliothèque Publique et Universitaire (partitions du dépôt légal, livres sur la musique) qui sont toutes trois ouvertes au public. La Bibliothèque du Conservatoire de Musique, la Faculté de Musicologie de l'Université et la bibliothèque de l'Institut Jaques-Dalcroze offrent des collections spécialisées destinées aux étudiants et aux professeurs; les Archives d'ethnomusicologie, la Radio Suisse Romande et la bibliothèque de l'Orchestre de la Suisse Romande complètent ce bref tour d'horizon.

Enfin, une exposition commerciale a eu lieu dans le hall d'Uni-Dufour. Editeurs de partitions, producteurs de disques, fabricants de logiciels et de matériel informatique, antiquariat musical et éditeurs de CD-Rom ont animé le centre logistique du congrès, avec beaucoup de courage, en dépit du bruit infernal des travaux!

L'ensemble des conférences sera relaté dans une prochaine parution de la revue de notre association « Fontes Artis Musicae ». Le dernier numéro paru est consacré aux collections musicales en Suisse. Pour plus d'informations vous pouvez aussi consulter le site de l'association sur internet, ou vous connecter à sa liste de distribution électronique (IAML-L).

On peut se poser la question, finalement, à quoi sert un tel congrès ? Beaucoup d'énergie, de temps et d'argent dépensés, dans quel but, et pour quel profit ? Sortir de nos bibliothèques, rencontrer d'autres bibliothécaires musicaux, partager tout à coup nos expériences et problèmes quotidiens avec d'autres, c'est enfin ne plus se sentir isolés, dans notre particularité, parmi les bibliothécaires non musicaux. Il est rare en effet, dans le tourbillon de nos activités habituelles, que l'on prenne le temps de sortir de nos bureaux, pour simplement aller à la rencontre de l'autre. Au delà de l'intérêt scientifique des conférences, les contacts établis et les échanges avec des personnes qui ont les mêmes préoccupations que nous, voilà la vraie opportunité d'un tel congrès. On en ressort plein de dynamisme et d'envie, encore et toujours, de perfectionner ses compétences.

Tullia Guibentif  
le 24 septembre 1997

## Références

### Adresses internet:

AIBM (IAML): <http://www.cilea.it/music/iaml/iamlhome.htm>

IAML-L : [iaml-l@cornell.edu](mailto:iaml-l@cornell.edu) (pour la souscription: [listproc@cornell.edu](mailto:listproc@cornell.edu))

RISM : <http://www.rism.harvard.edu/rism/Welcome.html>

### Journal de l'association:

Fontes Artis Musicae

No 44/1, Janvier-Mars 1997 : Consacré aux collections suisses

No 44/3 à paraître: Comptes-rendus du Congrès de Genève

### Illustration:

Tribune de Genève, le 29 août 1997



*Le bibliothécaire musical est une espèce rare, mais indispensable...*

Claude-Henri Saunier/SIS

Xèmes Journées d'Arole  
26 - 27 septembre 1997  
Crêt-Bérard (VD)

**Questions d'éthique dans la littérature pour la jeunesse**

**Introduction aux Xèmes Journées d'Arole, par Madame Josiane Cetlin.**

Il existe des livres d'images, des albums, des romans qui interrogent. Certes, ils ne sont guère nombreux, mais suscitent des réactions de la part des professionnels, de la presse... On y retrouve des thèmes difficiles, déprimants (solitude, abandon, désespoir, mort... ) où les personnages n'ont pas l'air de vivre : les images peuvent être d'un réel oppressant.

Les ouvrages interrogent et dérangent parents, enseignants et bibliothécaires qui ont la position respectée mais difficile de médiateur.

Dès lors, cette production est-elle le reflet de notre société et quel en est le message ?

\* \* \*

« **Situation de la morale dans la société contemporaine** » : intervention de Monsieur **Eric Fuchs**, professeur de théologie à l'Université de Genève et directeur de l'Institut romand d'éthique (IRE)

Les critères de jugement étant difficiles à cerner dans une société très ouverte, on peut dire qu'il y a, de nos jours, une crise de la morale. Celle-ci se traduit par une indécision sur la définition de la morale et par une crise de référence (à l'image de la crise de la société) : on ne sait plus vers quoi se tourner pour se référer pour fonder une morale.

1- Crise de légitimation éthique

La réflexion éthique commence au moment même où on s'interroge. Ainsi, qu'est-ce qui donne autorité à nos choix de valeurs ?

De nos jours, on peut affirmer que les autorités légitimantes (par exemple les autorités politiques) ainsi que la famille, les grandes idéologies (sur l'éducation notamment), la religion sont aujourd'hui contestées. Ce qui implique que les besoins fondamentaux de toute vie sociale (sécurité, identité, réciprocité) sont insatisfaits puisqu'il n'y a pas de réponse.

2- Causes de cette crise

On trouve quatre valeurs triomphantes de la modernité, qui est née à la Renaissance. Ce sont des valeurs qui existent toujours mais qui ont été dérivées :

- \* *la liberté*, qui lutte contre tout pouvoir oppresseur, atteste que l'on ne doit rien imposer à l'homme contre son gré. Or cette valeur a eu pour conséquence la destruction du sens de la solidarité. Alors, où poser les limites de la liberté ?
- \* *l'autonomie* de la personne qui signifie que l'homme décide par et pour lui-même. Or une grande majorité de personnes n'ont pas de nos jours les moyens d'être autonomes. Alors, qu'en est-il de ces personnes ?
- \* *l'égalitarisme* qui dit que l'homme est égal en droit. Mais où s'arrêtent les droits particuliers par rapport au droit en général ? Où est le respect de la différence ?
- \* *la sécularisation* qui atteste la libre volonté de chacun, puisque Dieu appartient à la sphère privée. Ainsi l'état (qui appartient à la sphère publique) se doit d'être totalement neutre.

On peut affirmer que la société actuelle a de la peine à se donner une cause commune. Alors, quelle valeur pourrait être suffisamment transcendante pour fonder une éthique qui nous réunirait tous ?

### 3 - Trouver des réponses

Pour se donner une légitimation éthique qui est difficile à trouver dans une société laïque, il reste deux solutions possibles :

- \* trouver une autorité forte et solide, qui tend vers un autoritarisme que beaucoup recherchent (sectes, Führer...)
- \* rechercher ensemble un *consensus* rationnel, raisonnable qui soit le fruit du « souhait social commun ». Pour rechercher ce consensus, il y a deux voies : la voie négative qui consiste à poser des limites, des interdictions (par ex. refus des abus sexuels, des abus de pouvoir, de l'arbitraire...). Or ceci relève du devoir politique, puisque c'est à l'état de défendre ces limites. La voie positive décide quel contenu mettre dans cet espace que l'on veut définir. Dans ce contenu doit figurer la liberté. Or pour défendre la liberté, il faut tenir compte de deux valeurs qui sont l'égalité (de droit et de traitement) et la solidarité (qui exprime le respect d'autrui dans la différence)

Si les adultes n'ont plus la force d'ouvrir le chemin, un espace de liberté face aux enfants, alors il faut craindre le pire... Rappelons qu'il y a une promesse attachée à l'existence humaine et que même s'il y a des difficultés, cette promesse n'est jamais mise en cause, l'enfant doit pouvoir dire : « J'ai le droit d'exister ».

\* \* \*

**« Des pavés dans la mare. Normes sociales, valeurs familiales et autonomie artistique dans la littérature de jeunesse contemporaine » :**

intervention de Monsieur **Jean-Louis Fabiani**, directeur de l'Ecole des hautes études sociales (EHESS, Marseille).

La question d'éthique, il y a 25 ans, ne se posait pas pour les sociologues. Or depuis une dizaine d'années, les choses ont changé : la notion du bien et du mal est prise en compte par les sociologues. Cet intérêt pour l'éthique se fait sous la pression des événements (par ex. progrès en biologie...)

La fin de la notion de la famille traditionnelle et le recul des rituels du mariage indiquent un nouveau comportement social qui amène à se poser la question des valeurs et des normes sociales.

Ainsi l'exaltation des conduites et l'uniformisation des comportements indiquent le triomphe final de l'individu sur le collectif. On note également une montée du relativisme qui est la conséquence de la coexistence des résurgences communautaires qui ne sont plus référées à une norme.

De même que la recomposition familiale et l'émergence de différentes communautés, la perte du lien social marque notre époque.

Parmi cette autonomie de conduite, on distingue l'autonomie artistique. L'une des caractéristiques de la modernité est l'émergence de l'artiste moderne (depuis la 2<sup>ème</sup> partie du 19<sup>ème</sup> siècle) qui s'affirme par son autonomie créatrice (il ne faut pas contraindre l'artiste qui doit pouvoir rester entièrement libre). Cette autonomie a également touché le monde de la littérature pour la jeunesse. Depuis toujours, toutes les noirceurs ont été décrites par les artistes (parricides, ogres dévoreurs d'enfants...). La littérature pour la jeunesse n'échappe pas à la règle puisqu'elle prend en compte la réalité sociale parfois sordide. Or l'enfant artiste est un être autonome qui n'a pas besoin d'être protégé des noirceurs du monde, car c'est à leur contact qu'il va s'aguerrir.

Cependant, cette autonomie suppose l'existence d'un environnement social à la fois complexe et bien fait, selon la définition de l'éthique : souhait de vivre bien dans des institutions justes.

\* \* \*

**Michel Cornu**, dont le livre « **La confiance dans tous ses états. Pour une éthique du don** » paraît à la Joie de lire dans la collection « Qui suis-je ? » enseigne la philosophie à Lausanne.

Ce professeur, à la pensée claire et exigeante, a axé sa réflexion sur la confiance dans la durée, la confiance en autrui : c'est autrui qui m'amène à construire une éthique. Comment je me positionne face à la promesse, l'aveu, le témoignage, le pardon ? !

C'est un ouvrage qu'on se réjouit beaucoup de lire !!!

\* \* \*

**Des livres qui interrogent.** Lecture d'ouvrages (albums et roman) pour enfants faites par Mesdames Josiane Cetlin, Catherine Corthésy Jäggi, Véronique Hadengue, Denise Von Stockar.

- \* Lola et Léon / Anna Hodlung. - Seuil
- \* Le cri du pingouin / Stanislas Tomkiewicz. - Syros. - (Risorius)
- \* L'ogresse en pleurs / Valérie Dayre. - Milan
- \* Petit Ane / Serge Koslov. - Ipomée . Conte russe écrit en 1964
- \* Une absence / Catherine Desprez. - Gallimard. - (Page blanche)

\* \* \*

**Fil de synthèses** » : intervention de Madame **Ruth Stegassy**, journaliste à Radio France culture où elle anime Carrousel, une émission diffusée le vendredi à 11h40 (bientôt le samedi à 14h15)

Si nous nous trouvons souvent empruntés dans nos choix, c'est parce que nous ne disposons plus d'un seul cadre de référence, mais d'une multiplicité de normes. La question d'éthique débouche sur différents points de vue :

- \* point de vue du lecteur (investissement personnel)
- \* point de vue du médiateur (lecteur-transmetteur)
- \* point de vue de l'artiste (auteur/illustrateur) qui revendique son autonomie : l'oeuvre pour l'oeuvre, le geste pour le geste
- \* point de vue de l'acteur social (lecteur, médiateur, produit de notre société)

Aujourd'hui, le statut du livre pour enfants s'inscrit dans la littérature générale et peut nous intimider par rapport à une prise de position : oserons-nous assumer un acte de censure (Cf. Petit Ane) ?

Allons-nous nous laisser influencer par le « politiquement correct » ambiant ? !

Un regret : ne pas avoir entendu d'auteur, d'illustrateur et d'éditeur qui sont à la source de toutes les questions qui nous ont occupé pendant ces deux jours...

\* \* \*

8 octobre 1997

VP, pour les sections jeunes des Bibliothèques municipales de Genève

## DES LIVRES BIEN DANS LEUR PEAU

*Pierre-Louis Wermeille est le doyen des relieurs genevois. Dans son atelier du Petit-Lancy, entre la cisaille, l'étau et le massicot, il parle de sa passion.*

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, un forgeron qui s'installerait à Genève, en ville, avec l'intention avouée de ferrer les chevaux qui courent les rues provoquerait inévitablement les sarcasmes... Un relieur qui se propose aujourd'hui d'habiller les livres n'a heureusement pas encore à affronter une totale incompréhension, mais déjà l'étonnement pointe à l'horizon... Si la « civilisation du livre » se meurt, le livre, quant à lui, n'est pas mort et le besoin existe encore de le revêtir esthétiquement et solidement. Pierre-Louis Wermeille, témoin vivant d'un demi siècle d'histoire de la reliure, est le doyen des relieurs genevois.

Au rez-de-chaussée d'une vieille bâtisse du chemin de la Vendée, au Petit-Lancy, un petit coin épargné de campagne : c'est là que s'activent la cisaille, les presses, l'étau, et...le massicot, « du nom d'un monsieur qui a vécu à l'époque d'un certain Guillotin...vous voyez le rapport ?! », s'exclame Pierre-Louis Wermeille. Devant lui, cette masse de métal noir sert à rogner l'épaisse tranche des livres, en y plongeant sa lame acérée qui se taille un passage comme dans du beurre. D'un bras assuré, le relieur fait tourner l'épaisse manivelle dans un geste déjà mille fois accompli.

### 50 ans de reliure

Né à Neuchâtel, Pierre-Louis Wermeille achève son apprentissage en 1951. Après quelques mois en Suisse alémanique, il se rend à Paris et suit les cours de la prestigieuse école Estienne où se côtoient tous les métiers du livre. Il est à la section « dorure » sous l'enseignement du professeur Mondange, qu'il considère aujourd'hui comme son maître et qui collaborait avec le célèbre Paul Bonet.

De retour en Suisse, il travaille un temps dans l'industrie puis s'installe, en 1957, à Genève, « une ville florissante dans la reliure : au BIT, à l'OMS, à l'ONU, tous les rapports étaient reliés et en plusieurs exemplaires ! », raconte le relieur. Il va passer dans plusieurs entreprises, comme relieur et doreur, notamment chez Asper, avant de se mettre à son compte, en 1962.

L'indépendance de Pierre-Louis Wermeille commence dans un grenier de la rue Etienne Dumont, dans la vieille-ville, « j'avais un bon lit...tout se passait dans mon studio ! », se souvient l'artisan. Il passe ensuite au boulevard du Pont d'Arve, où il prend pour la première fois des apprentis puis une première ouvrière. Durant environ 8 ans il sera également au boulevard de la Cluse, dans une arcade arborant une enseigne « épicerie » !

C'est il y a vingt ans, seulement, que Pierre-Louis Wermeille s'installe au Petit-Lancy...

Ayant entamé sa carrière à l'âge de 17 ans, voilà bien 50 ans que cet amoureux des livres dépose consciencieusement son empreinte sur les livres genevois.

### **A quoi ça sert ?**

Le commun des mortels n'ayant plus vraiment pour habitude d'aller faire relier ses livres (quand il en a), qui peut bien faire appel au talent d'un relieur artisanal ?

En fait, le relieur artisanal genevois d'aujourd'hui consacre les trois quarts de son temps aux bibliothèques : ce sont elles qui ont encore besoin d'allonger l'espérance de vie des livres qu'elles achètent ou de leur offrir un bon lifting, après un certain temps de fidèles et loyaux services entre les mains de lecteurs voraces.

Vision cauchemardesque, les « patients » arrivent en agonisant avec un plat détaché, une coiffe arrachée, le mors déchiré, le corps lacéré d'« épidermures » : le relieur est là pour les ramener à la vie, quand c'est encore possible.

Pierre-Louis Wermeille travaille ainsi régulièrement pour la Bibliothèque municipale de la Cité, la Bibliothèque publique universitaire (BPU), la Bibliothèque d'art et d'archéologie, la Bibliothèque du Petit-Lancy. Des études d'avocat et des médecins font également appel à ses services pour faire relier les exemplaires des périodiques spécialisés qui les concernent.

### **Le cœur a ses raisons...**

Au rythme d'environ une dizaine par mois, l'atelier du chemin de la Vendée voit aussi passer des clients privés dont certains sont des habitués. C'est le domaine de la reliure de luxe. On peut aimer faire relier un livre que l'on a particulièrement savouré, ou le livre reçu à son mariage, « même une vieille bible qui ne vaut rien du tout ! », constate M. Wermeille, c'est le cœur qui parle et on n'est plus à quelques francs près. Faire relier un livre constitue également un cadeau tout à fait original et très apprécié.

Vient enfin la reliure d'art proprement dite : l'exception, même chez le relieur artisan, mais une facette incontournable de la profession, celle qui lui a donné ses lettres de noblesse et qui prend la place la plus importante sur les étagères personnelles de M. Wermeille.

La BPU a reçu une somme destinée à financer une collection de livres reliés par des artisans genevois, afin d'en conserver une trace. « J'en ai déjà fait un et un autre est en cours de réalisation », relève le relieur-doreur.

Juste au-dessus de son atelier, au premier étage, de véritables oeuvres d'art en forme de livres sont installées dans une armoire vitrée. Même pour le béotien que l'artiste reçoit modestement chez lui, ces reliures en cuirs où s'entrelacent des filets dorés sont tout à fait remarquables et d'un modernisme étonnant, bien loin de l'idée que l'on peut se faire de la reliure en ayant déjà vu de près des ouvrages anciens.

« La difficulté est de mettre en rapport le texte, les illustrations et la reliure, explique M. Wermeille, je préfère un texte seul...il me laisse une plus grande liberté ».

Les bibliophiles qui commandent une telle reliure existent, mais dans la majorité des cas, les reliures d'art sont destinées à des expositions et vendues à cette occasion.

La vente se révèle cependant assez difficile, parce que l'investissement dans la reliure d'art procède d'une alchimie complexe entre les différents composants d'un livre : le texte, les illustrations, la typographie...l'acheteur doit aimer tous ces éléments ; le coup de foudre pour la reliure ne suffit donc pas.

### **Un marché équilibré**

Du côté des affaires, les choses n'ont bien sûr par évolué dans le bon sens, mais une sorte de « sélection naturelle » fait que le nombre de relieurs (environ une douzaine à Genève) demeure raisonnable et permet à chacun de vivre décemment. « Il est vrai qu'à un moment, on a décidé d'arrêter de faire de la promotion pour attirer des apprentis », relève Pierre-Louis Wermeille, qui a été durant vingt ans commissaire d'apprentissage et expert aux examens. « Avant la crise, on avait du boulot, du boulot ! En décembre et janvier, on profitait du creux pour faire le travail en retard, maintenant il n'y a plus de retard... », constate-t-il. Comme partout, « certains ont plus de boulot que les autres, selon la qualité de leur travail...les bibliothécaires se disent : on paie plus cher, mais au moins on n'a pas d'emmerdes ! »

Les prix varient de Fr. 25.- pour un simple « broché cartonné », à environ Fr. 10'000.- pour une reliure d'art avec un décor.

### **Les peaux utilisées**

La peau utilisée est en général de la chèvre avec différents grains : « oasis » en particulier, « chagrin » parfois et « marocain du Cap », beaucoup plus cher, pour les reliures grand luxe. « Le porc n'est plus utilisé », constate le relieur, cette peau, courante dans les débuts de la reliure, et qui se reconnaît par ses petits trous caractéristiques est moins souple, moins solide, et moins facile à travailler.

La « garde », ou feuille de garde, utilisée pour fixer le corps d'ouvrage à la couverture, est faite de papier standard pour les bibliothèques, et parfois de splendides papiers marbrés ou peignés, qui recouvrent également les plats. Ces papiers sont généralement fabriqués par des « marbreurs » français ou italiens, « parce que c'est un métier ! », précise M. Wermeille, « c'est le plus difficile et ce qui a été gardé secret le plus longtemps ! Asper, par exemple, il travaillait le week-end et quand on arrivait le lundi, les papiers marbrés étaient déjà tout faits ! ». Une feuille de papier marbré permet de fabriquer des gardes pour deux livres et coûte Fr. 10.-, au minimum.

## Une technique ancestrale

La technique n'a pas connu de révolution spectaculaire depuis des siècles, « la plus grande évolution c'était les « faux dos », au 18<sup>e</sup> siècle », estime M. Wermeille, un procédé qui a permis au dos de la reliure de ne pas se plier quand on ouvre le livre. Quant aux outils de travail, les machines que M. Wermeille utilise pourraient figurer dans un musée, mais les plus récentes y ajoutent tout au plus un moteur électrique, sans en changer le principe.

Accrochées au mur de l'atelier du Petit-Lancy et à un passé mythique, on peut voir des « roulettes » similaires à celles que l'on utilisait déjà au 16<sup>e</sup> siècle, lorsque sont apparues les premières dorures et que l'artisan « pousse » encore aujourd'hui sur le « plat » des livres, pour réaliser des « filets » dorés .

Dans une vitrine juste à l'entrée, des « fleurons » aux motifs les plus variés attendent eux aussi d'être « poussés » sur le cuir pour y laisser leur marque ; il y en a près de 200, accompagnés de « palettes ornées », de « filets » (fers pour les petits filets qui ne sont pas réalisables avec la roulette), les plus anciens de ces outils datant du 17<sup>e</sup> siècle.

Dans l'atelier, leur utilisation nécessite un réchaud à dorure. Petit détail pittoresque, celui de M. Wermeille est, à l'origine, un réchaud de fer à repasser et une bonne dizaine de vieux fers sont d'ailleurs entassés pêle-mêle sous l'établi et servent de poids pour caler les livres en préparation.

## La fierté du Maître

Pierre-Louis Wermeille a formé de très nombreux relieurs, et il travaille encore aujourd'hui avec une apprentie de vingt ans. Il dispense également des cours pour amateurs, dans son atelier, des cours qui auront vingt ans l'an prochain.

Parmi ses anciens apprentis, certains ont déjà une bonne carrière derrière eux, comme Jean Luc Honegger, à Bernex. En pensant à lui, le Maître ne cache pas sa fierté : « C'est la crème ! On est content d'avoir un apprenti qui nous dépasse... »

Stéphane VINCENT

## "QUE LA VERITE NOUS RENDE LIBRES "!

Grâce à une bourse de la Confédération helvétique pour les années 1991-92 et 1992-93 et grâce au Professeur Alfred Dufour, je pus faire des recherches sur Jean Barbeyrac au Département d'histoire du droit et des doctrines juridiques et politiques de la faculté de droit de l'Université de Genève pendant 3 ans et demi. Celles-ci m'ont permis de mener à terme mon mémoire "L'influence de Jean Barbeyrac (1674-1744) sur la formation des obligations contractuelles dans la pensée juridique du 18ème siècle" et d'obtenir le grade de DES, équivalent de la maîtrise des universités japonaises.

Pour moi qui ai commencé mes recherches par des réexamens de manuscrits originaux de Jean Barbeyrac, les bibliothèques et archives en Suisse, bien sûr, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas sont d'excellents "laboratoires". Ils m'ont offert toutes les facilités y compris des réponses exactes à mes demandes de simples références.

C'est la Bibliothèque publique et universitaire de Genève que j'ai le plus fréquentée. Malgré ses vétustes équipements de la fin du 19ème siècle et son système sans accès direct aux ouvrages, elle est riche en collections de livres anciens et rares et de manuscrits très valables. Après une inscription facile, il est possible de consulter les documents librement. Sous cette protection bibliothéconomique, il m'était très agréable de comparer divers documents et d'y réfléchir dans les salles de lecture, du catalogue ou du Département des manuscrits pour progresser dans la rédaction de mon mémoire. Je m'en souviens encore comme d'une aventure intellectuelle.

En Suisse, chaque bibliothèque cantonale (publique) et universitaire est une institution publique et par conséquent elle dépend du financement public et est ouverte à tout contribuable. Néanmoins des chercheurs étrangers de passage et touristes peuvent consulter les ouvrages sur présentation de leur passeport. Les étudiants et chercheurs d'autres pays européens, que j'ai pu rencontrer à Genève, m'ont dit que les bibliothèques de facultés sont ouvertes aux citoyens ordinaires y compris les résidents étrangers.

Par exemple, la "Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Genève", que je fréquentais très souvent pour le prêt interbibliothèques a le règlement suivant :

"La bibliothèque de la Faculté de droit (BFD) est un instrument de travail destiné aux juristes et à toutes personnes qui s'occupent de recherches juridiques". Règlement BFD, Article 1, alinéa 1.

Donc, le principe d'être ouvert aux utilisateurs ordinaires est complètement réalisé dans cette bibliothèque locale. Je me rappelle que j'utilisais toujours sa salle de lecture tout en appréciant l'esprit de ce règlement.

Après avoir exploré le système des bibliothèques dans mon pays, au Japon, afin de trouver de nouveaux "laboratoires", j'ai été très étonné par le principe de fermeture aux citoyens non-universitaires, notamment dans les bibliothèques attachées aux universités nationales et publiques. Quant à la "bibliothèque de la Diète de Tokyo", dont la collection est la plus riche au Japon, elle est ouverte à tous les adultes y compris les chercheurs étrangers bien qu'elle soit uniquement une bibliothèque de consultation. Le seul problème est que les résidents en dehors de Tokyo ne peuvent pas la visiter assez souvent, mais ce n'est pas important.

Ici, c'est plutôt des bibliothèques universitaires en dehors de Tokyo dont j'aimerais parler. Les chercheurs de la région les fréquentent car elles leur sont proches. Les bibliothèques d'universités privées ont des modes d'administration assez différents de celles qui dépendent d'universités nationales. Leurs originalités doivent être respectées et de ce fait il est normal qu'elles imposent des conditions spéciales aux utilisateurs non-universitaires. Quant aux bibliothèques dépendant d'universités publiques ou nationales, quelles attitudes adoptent-elles envers les citoyens ordinaires ? Malheureusement, aucun accès n'est possible bien que j'aie entendu dire que la situation s'améliorait. Les chercheurs résidant dans une région donnée et qui sont immatriculés ou qui travaillent dans leur université disposent de la "Carte de lecteur commune aux bibliothèques universitaires et nationales" qui leur permet d'utiliser les bibliothèques des universités publiques ou nationales. Par contre pour les chercheurs non affiliés à une université, l'accès n'est pas possible sauf s'ils sont introduits par des enseignants de l'université.

Il est à souligner que les bibliothèques des hautes écoles nationales dépendent des finances publiques. Or, pour réduire le bénéfice excédentaire de la balance commerciale, le gouvernement japonais accorde aux bibliothèques universitaires nationales une haute subvention spéciale pour l'achat de grandes collections étrangères. Mais, si les utilisateurs potentiels ne sont pas "membres" de l'université ils ne peuvent pas en profiter. Les raisons invoquées pour justifier ces restrictions d'ouverture sont notamment : 1) à l'origine, les universités doivent servir les besoins de leur communauté universitaire (étudiants et professeurs). 2) une plus grande ouverture génère trop de tâches administratives aux bibliothécaires. Cependant, on peut remarquer qu'il y a souvent beaucoup de places libres dans les salles de lecture des bibliothèques universitaires, sauf en période d'examens (c'est une vérité universelle). De plus, l'informatisation actuelle devrait diminuer ces tâches administratives même avec plus d'ouverture au public non-universitaire.

En général, les bibliothèques de recherche poursuivent des missions contraires : 1) collectionner, classer et conserver des livres et documents, 2) permettre la consultation et l'emprunt. La contradiction tient au fait que plus un livre est consulté plus il s'abîme. Difficile de conserver un équilibre entre ces deux buts, mais limiter excessivement l'accès c'est nier la raison d'être des bibliothèques publiques de recherche.

Aujourd'hui les moyens de communication, via Internet notamment, permettent un élargissement du champ de recherche intellectuelle. Les bibliothèques de mon pays, à l'inverse du mouvement mondial, se ferment à ce désir de savoir de la population. Elles ont pourtant été financées par les impôts nationaux. Ce statu quo n'est pas supportable et doit être amélioré.

Sur un mur du quartier de la Bibliothèque de la Diète à Tokyo, fondée dans le cadre de la démocratisation d'après 1945, est inscrite une phrase "La vérité nous rendra libres" (le préambule de la loi de la Bibliothèque de la Diète). Une autre phrase en grec reproduit, un peu modifiée, une phrase du verset 32 du chapitre 8 de l'Évangile selon St Jean du Nouveau Testament<sup>1</sup>. A l'initiative insistante de l'historien Goro Hani, cette inscription a été choisie comme idée conductrice lors de la fondation de la Bibliothèque nationale japonaise. Le sens original de ce verset dans le contexte biblique est que les chrétiens sont libérés des mensonges s'ils croient à la révélation de Jésus. Mais c'est après avoir quitté leur contexte original que les citations des classiques trouvent leur interprétation. Et le verset biblique cité ne fait pas exception. Selon les opinions de MM. Tatu Morito et Goro Hani exprimées à l'ancien Parlement impérial et à la nouvelle Diète, cette bibliothèque est destinée à fournir les résultats de ses recherches aux trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) de l'autorité de l'Etat car "la réalisation de la sécurité nationale et du bien-être public est possible uniquement lorsque la politique et la législation sont bien fondées sur la vérité scientifique". De plus, elle a pour but de rendre service directement au peuple (articles 3 et 21 de la loi de la bibliothèque de la Diète). Puisque notre triste expérience d'avant 1945 montre que les restrictions rigoureuses de la liberté intellectuelle (par exemple, celles d'association, de la presse, d'enseignement, d'opinion, de réunion, de culte, etc.) nous empêchaient de contrôler notre gouvernement démocratiquement, cette parole un peu modifiée du verset biblique dit plutôt, à mon avis, aux utilisateurs "seuls les intérêts intellectuels que les gens prennent de nature peuvent les libérer de l'ignorance aussi bien que du préjugé et rendre raisonnable". Enfin, elle me semble avertir la Bibliothèque de la Diète que "la bibliothèque ne doit pas fermer la porte aux gens qui cherchent la vérité, mais rendre le meilleur service possible à leurs essais dans cette quête."

Au cours des 50 dernières années, les divers projets pour la réforme démocratique du Japon ont été mis en pratique. Mais comme nous l'avons dit ci-dessus, notre système de bibliothèques n'est pas encore bien démocratisé.

<sup>1</sup> "Vous connaîtrez la vérité, et la vérité fera de vous des hommes libres"

Donc, je souhaite profondément que l'idée conductrice de la Bibliothèque de la Diète de Tokyo soit vraiment réalisée dans l'administration des bibliothèques des hautes écoles nationales et publiques et que les citoyens ordinaires (y compris les chercheurs non universitaires) bénéficient de plus de chance dans leur recherche de vérité.

Voilà ce que je voulais dire à propos de la bibliothèque, qu'elle soit un "laboratoire" pour les chercheurs de sciences humaines et sociales. Cela me ferait un grand plaisir si cet essai animait une discussion acharnée pour la réforme de notre système bibliothéconomique.

reprise et adaptation d'un article de  
Shiro OKAWA  
Hiroshima, déc. 96



## Bill Gates et les bibliothèques

Quand Bill Gates est venu en Suisse le 9 octobre dernier à l'Hôtel Bellevue Palace, à Berne, nous étions au moins deux bibliothécaires présentes dans l'assistance à écouter attentivement toutes ses déclarations.

*N'était-il en effet pas intervenu financièrement à plusieurs reprises en soutenant l'action des bibliothèques américaines ?*

Bill Gates avait été invité par Henri Garin, le directeur de l'Office fédéral de l'informatique, pour promouvoir l'enseignement des écoles via Internet, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux nouvelles technologies en Suisse, à travers l'opération « Netdays 97 ».

Et c'est comme un véritable chef d'état que Bill Gates a été accueilli par Kaspar Villiger, Conseiller fédéral chargé des Finances et lui-même ancien entrepreneur, entouré d'un véritable service de sécurité, sous le crépitement des flashes des photographes.

Sa seule présence est déjà un événement : n'est-il pas l'homme le plus riche du monde ? Et son passage a été bien entendu très remarqué sur le plan médiatique.

Nous étions donc anxieuses et intéressées de l'entendre de vive voix. Nous voulions aussi savoir ce que les journalistes et les politiciens invités entendraient précisément et comment ils le répercuteraient dans les médias.

Bill Gates, le « wunderkind » américain - au nom prédestiné - a simplement la volonté d'ouvrir les autoroutes de l'information en les rendant accessibles aux enfants et aux jeunes au moyen de ses produits et de ses logiciels.

**Pourquoi ?** - Parce que le public ciblé est un formidable réservoir de futurs clients et qu'on peut fidéliser toute une génération d'écoliers et de jeunes en mettant à leur disposition des produits Microsoft.

En Suisse, 51 % des ménages possèdent un PC et 12 % sont branchés sur Internet. Le niveau technologique de la Suisse est un des plus élevés d'Europe. Les Suisses investissent non seulement volontiers dans les nouvelles technologies, mais ils ont des critères d'exigence particulièrement élevés.

Bill Gates a d'ailleurs précisé dans une interview qu'il était venu en Suisse pour trouver de nouveaux partenaires, renforcer sa position sur le marché, faire des affaires et rencontrer des clients.

Son exposé - fort intéressant - a surtout mis l'accent sur l'impact des nouvelles technologies dans le processus de formation des jeunes.

*Mais, ce qui était important dans son discours, c'est la confirmation pour nous, spécialistes de l'information documentaire, du rôle primordial des bibliothèques dans ce processus de formation. Il a en effet insisté sur la complémentarité des deux institutions - les écoles et les bibliothèques - qui jouent un rôle identique en offrant aux jeunes des opportunités égales sur le plan de la formation dans le processus d'apprentissage aux nouvelles technologies et à l'usage d'Internet plus particulièrement.*

La complémentarité de ces rôles entre écoles et bibliothèques est en effet rarement évoquée dans les médias.

Même si le G7 (la conférence des nations les plus puissantes du monde) ou encore l'Europe communautaire ont déjà largement entamé le débat à ce sujet, il nous a paru intéressant d'entendre cette phrase clé en même temps que tous nos compatriotes présents.

La balle est maintenant dans notre camp et nous devons nous affirmer de plus en plus dans ce créneau, sur la place publique. Nous sommes en effet des professionnels de l'information documentaire et nous détenons un savoir-faire qui permet de trouver, de cibler et d'assurer la pertinence des informations. Et ce savoir-faire, nous pouvons et nous devons le mettre au service de nos utilisateurs en assurant, à notre niveau aussi, l'action sociale de former les jeunes aux nouvelles technologies dans l'environnement de nos centres de ressources documentaires.

Daisy McADAM / SES / Université de Genève  
Doris Neuenschwander / FPSE / Université de Genève

### **Qui est Bill Gates ?**

- Bill Gates est le patron et le fondateur de Microsoft. Il a 42 ans. Microsoft existe depuis 1975. Après MS-DOS, Windows est lancé sur le marché avec plusieurs versions, puis Windows NT et Windows 95. Windows 98 est annoncé pour le printemps prochain.

### **Quel est le chiffre d'affaires de Microsoft ?**

- Il est passé de 300 millions de dollars en 1986 à 11,3 milliards de dollars.

### **Quelle est la méthode Microsoft ?**

- Le marketing éprouvé de Microsoft est certes une action concertée puisque 25 % du chiffre d'affaires annuel lui est consacré. Et l'affaire repose tout simplement sur un subtil mélange de charisme, de management et de technologie.

### **Renseignements :**

- Le texte du discours de Bill Gates à Berne :  
<http://www.netdays97.ch/Nd97/Anglais/Main-Text/Gates.htm>
- Le site Microsoft :  
<http://www.microsoft.com>
- The Gates Library Foundation (action 1997 de 200 millions de dollars qui concerne 1000 bibliothèques américaines de zones défavorisées) :  
<http://www.ala.org/news/gatesgrants.html>

## ALLO BIBLIO ECHOS

... et des **BOBOS** en plus pour les patients de l'Hôpital cantonal privés de bibliothèque. Les chariots de livres ne circulent plus dans les chambres depuis que la direction de l'Hôpital cantonal a refusé de prendre en charge les frais de ce service, assuré jusqu'alors par les Bibliothèques municipales, donc la Ville de Genève.

...mais un magnifique **CADEAU** pour nous consoler :

La Bibliothèque d'italien de l'Université de Genève a reçu en don de Jean-Paul Barbier 300 ouvrages italiens datant des débuts de l'imprimerie jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Quelques-uns de ces documents se distinguent par leur rareté, certains par leurs enluminures exceptionnelles ou leur reliure d'origine.

La **CHANCELLERIE GENEVOISE** met la documentation publiée par l'Etat à disposition du grand public. Tout un chacun peut désormais se rendre dans les locaux du nouveau Centre d'information, de documentation et des publications pour y obtenir une information pratique sur les procédures du Guichet universel ou sur les principales démarches administratives par exemple, et une documentation actuelle sur les activités de l'Etat. Il peut y consulter et y acheter les publications officielles utiles à tous comme le Mémorial du Grand Conseil ou l'Annuaire officiel, à côté de bien d'autres. Il y trouvera un équipement informatique lui permettant de naviguer dans le site officiel de l'Etat de Genève, ou de surfer, contre paiement forfaitaire, au delà des limites cantonales.

CIDP, 14 rue de l'Hôtel de ville, 1204 Genève

### Les bibliothécaires s'éclatent dans la polyvalence

#### BIBLIOTHECAIRE ET ECRIVAIN

Entre examen de catalogage et travail de diplôme, notre *presque !* collègue Patrice DURET, stagiaire BBS à la bibliothèque de l'ETI, a écrit son premier roman **Décisif**, que viennent d'éditionner les Editions Zoé. Dans un récit composé à la 2<sup>ème</sup> personne du singulier, la voix intérieure du narrateur donne envie de le suivre jusqu'au bout de son histoire. La quatrième de couverture dit : "(...) *Tout est maîtrisé et la séduction n'est qu'un jeu dérisoire mais si agréable. Pourtant ce qui s'est noué dans la légèreté révèle son vrai visage dès que le narrateur se retrouve seul (...)*". On espère retrouver un jour la plume élégante de l'auteur dans HORS-TEXTE, lorsqu'il sera membre de l'AGBD naturellement.

**BIBLIOTHECAIRE ET EDEITEUR**

Editer de la poésie constitue, on le sait, une gageure. Notre collègue Dominique BERLIE, de la bibliothèque de la Cité, relève ce défi en créant, avec Catherine FUCHS et Daniel HOULMANN, les **Editions du Fennec**. Bon vent au renard du désert sous le nom duquel est sorti *Des mets et des mots : neuf poèmes*, plaquette publiée à l'occasion de la goûteuse Fureur de lire.

Toujours dans le cadre de la Fureur de lire 1997, Anne PILLET, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque braille romande, a pensé aux malvoyants qui souhaitent cuisiner sans se heurter aux barrières que leur pose leur handicap. A sa demande, de grands cuisiniers se sont mis à leurs fourneaux pour concocter des recettes réalisables sans danger et sans difficultés insurmontables pour quelqu'un qui ne maîtrise pas son environnement visuel. C'est ainsi que **Recettes en un clin d'oeil** a vu le jour.

Edité par l'Association pour le bien des aveugles, 34 Bourg-de-Four, 1204 Genève, tél.: 310.42.67, Fr.25.--

**BIBLIOTHEQUES ET RADIO**

La Radio suisse romande (RSR) fête son 75e anniversaire. Pour marquer cet important événement, la RSR publie en collaboration avec diverses institutions cantonales - bibliothèques, archives ou centres de documentation - une série de 7 CD, soit un par canton romand plus Berne francophone. Chacun de ces disques contient des documents sonores anciens, parlés ou musicaux, extraits des archives de la RSR et donne ainsi une illustration sonore de la vie des cantons romands entre 1936 et 1956.

C'est la BPU qui a collaboré au disque "Genève". 27 pages évoquent, de manière grave ou cocasse, grands événements et vie quotidienne, personnages célèbres ou l'homme de la rue. Les hordes néolithiques qui chassaient au pied du Salève, l'aéroport de Cointrin d'où s'envole le premier vol transocéanique, la vente de jus de raisin sur la place Bel-Air par les Femmes abstinences, les courses internationales de canoë sur le Rhône ou encore les grands projets d'urbanisme autour de la construction de la gare de la Praille dressent un portrait riche et contrasté d'une Genève disparue. On peut aussi entendre, dans un document unique, l'inquiétante rhétorique du fasciste Georges Oltramare, fulminant contre la Société des Nations, et à laquelle semble répondre la belle causerie du professeur Eugène Pittard sur les masques primitifs.

Les disques peuvent être commandés pour Fr. 28.-- pièce (plus frais de port) auprès de : Radio suisse romande, service des ventes, 1010 Lausanne

**Mais nous savons bien sûr aussi gérer une bibliothèque****NOMINATION A LA BAA**

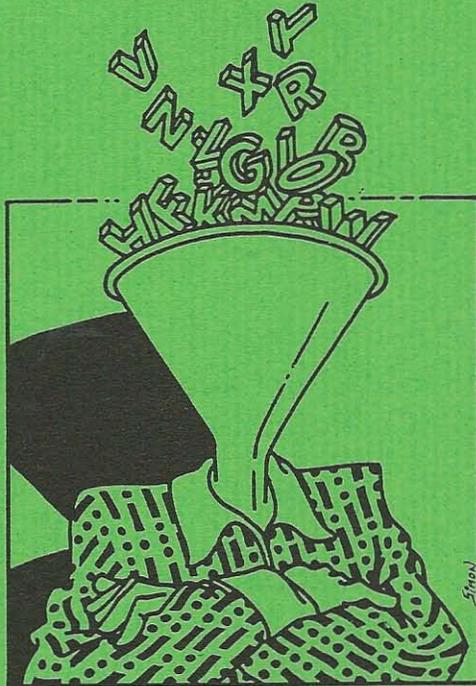
Nos félicitations à Véronique GONCERUT ESTEBE, qui est la nouvelle bibliothécaire en chef de la Bibliothèque d'art et d'archéologie depuis le 1er octobre 1997. Historienne de formation, titulaire du diplôme de bibliothécaire (EBG) et du CESID, notre collègue possède un profil fait sur mesure pour gérer la BAA.

**Hors-texte** est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 20.- l'an

**Le comité de rédaction** est composé de : Elisabeth Bernardi, Eric Monnier, Malou Noetzelin, Danièle Tosi, Joëlle Walther.

**Adresse :**

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.  
Case postale 3494  
CH - 1211 **Genève 3**



**ATTENTION :** délai de remise pour le prochain numéro

**12 mars 1998**

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

Sur la couverture, dessin de Herrmann, pris dans la Tribune de Genève, automne 1997

## SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

<i>Ce qu'ils ont dit.....</i>	<i>2</i>
<i>Les "p'tits papiers" du Président... et du Délégué.....</i>	<i>3</i>
<i>Les bibliothèques universitaires et leur informatisation.....</i>	<i>5</i>
<i>L'art de la communication est-il un art qui se communique ?.....</i>	<i>10</i>
<i>L'ISSN, le réseau international d'identification et d'enregistrement des publications en série.....</i>	<i>13</i>
<i>Association Internationale des Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation Musicaux (AIBM).....</i>	<i>16</i>
<i>Xèmes Journées d'Arole, 26-27 septembre 1997.....</i>	<i>19</i>
<i>Des livres bien dans leur peau.....</i>	<i>23</i>
<i>"Que la vérité nous rende libres!".....</i>	<i>27</i>
<i>Bill Gates et les bibliothèques .....</i>	<i>31</i>
<i>Allo Biblio Echos.....</i>	<i>33</i>